

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° **09/2017/47**
De la commune de **RIVARENNES**

REÇU LE

02 OCT. 2017

Séance du JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Agence
Centre Val de Loire

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un-septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BUREAU Agnès, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	: 15	Représenté	: 00
En exercice	: 15	Votants	: 12
Qui ont pris part à la délibération	: 12	Exprimés	: 12
Date de la convocation	: 14 septembre 2017	Pour	: 12
Date d'affichage	: 14 septembre 2017	Contre	: 0
		Abstention	: 0

Présents : Mesdames et Messieurs BUREAU, ALLARD, BOYER, DUBOIS, RÉAL, BAZIN, BLOTTIN, SALMON, BUSSEREAU, ROUSSEAU, PACILLY, PERREAU.

Secrétaire de séance : Madame Sophie BUSSEREAU.

Objet : Révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Rivarennnes.

Madame le Maire présente le programme de gestion de la forêt communale de Rivarennnes établi par les services de l'Office Nationale des Forêts (O.N.F.) le 1^{er} juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Rivarennnes pour la période 2018 – 2037.

Rivarennnes, le 22 septembre 2017

Le Maire,

Certifié exécutoire : reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le 22 SEP. 2017
Le Maire

22 SEP. 2017



Agnès BUREAU

